

SONDAGE EN LIGNE

« QUEL AVENIR POUR LA POLITIQUE DE COHESION POST-2027 ? »

SYNTHESE

Dans le cadre des débats en cours sur l'avenir de la politique de cohésion, les participants du Comité de Suivi FEDER/FTJ et FSE+ 2021-2027 ont été invités à répondre à un sondage en ligne¹ entre le 28 février et le 15 avril 2024 afin de partager leur expertise et avis en vue d'identifier des recommandations pour le futur de la politique de cohésion post-2027 et alimenter les discussions à plusieurs niveaux à ce sujet. Il leur a été demandé de répondre au nom de l'instance représentée et de soumettre un seul formulaire par organisme.

83 organismes² ont ainsi reçu par courriel un lien vers un formulaire en ligne contenant 16 questions ouvertes réparties en six thématiques. Huit réponses nous sont parvenues. Les réponses ont été analysées et synthétisées dans le présent document en garantissant le principe de confidentialité.

1. Décrivez brièvement votre expérience liée à la politique de cohésion de l'Union européenne ?

Au-delà d'être membres du Comité de Suivi FEDER et/ou FSE+ qui veille notamment à la bonne mise en œuvre des programmes et examine les progrès accomplis, les répondants au questionnaire ont indiqué contribuer à la **mise en œuvre**, au **suivi** et au **développement de la politique de cohésion** et de diverses politiques plus spécifiques (comme l'emploi, l'acquisition de compétences de base et/ou professionnelles, l'inclusion sociale, l'AMIF ou le FEAD) sur leur territoire respectif.

Plusieurs répondants bénéficient également directement des fonds issus de la politique de cohésion. Ils jouissent donc d'une expertise en tant que bénéficiaire de la programmation 21-27 ou de programmations précédentes. L'expertise de certains répondants concerne

¹ <https://politiquecohesionpost2027.wallonie.be/home.html>

² CREF ; CESE Wallonie ; IEFH; WE; UNIA; Banc patronal de Bruxelles FORMATION ; Banc syndical de Bruxelles FORMATION; Bruxelles FORMATION ; Centre de Coordination et de Gestion de promotion sociale ; CCGPE-DGEO - Centre de Coordination et de Gestion des Programmes Européens ; CCEF (Comité de concertation enseignement et formation) ; Centre de Coordination et de Gestion de l'enseignement supérieur ; Service PHARE ; Fédération des CPAS ; Fédération bruxelloise des Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (FEBISP) ; View.brussels ; UVCW, WD, Wal-tech; AXUD ; RéseauLux; Charleroi Métropole ; Cœur de Hainaut ; GRE-Liège ; WAPI ; IDEA ; IGRETEC ; IDETA ; AdN ; AWAC ; Association des Provinces wallonnes ; AVIQ ; CGSLB ; CCIW ; CGT ; CCWPSH ; CWES ; CWEHF ; CSC ; FOREM ; IFAPME ; Infor-jeunes ; Interrégionale wallonne de la FGTB ; IWEPS ; Pôle politique scientifique du CESE ; Pôle Environnement du CESE ; UCM ; UWE ; DG REGIO (CE) ; Délégation générale Wallonie Bruxelles auprès de l'UE ; Cabinet ministériels (E. Di Rupo, W. Borsus, P. Henry ; C. Morreale ; C. Collignon ; V. De Bue ; C. Tellier ; A. Dolimont ; P.-Y. Jeholet ; F. Daerden ; B. Linard ; F. Bertiaux ; C. Désir ; B. Trachte ; R. Vervoort ; B. Clerfayt ; N Ben Hamou ; A. Maron ; O. Paasch) ; DCPF ; Autorité d'audit du programme FEDER ; Agence FSE ; SPW ARNE ; SPWE TLPE

également la veille et le pilotage stratégique en tant que chef de file ou organisme intermédiaire. Ils sont parfois membres du Groupe de travail administratif (GTA) qui rassemble (2x/an) les administrations fonctionnelles, autorités de certification et d'audit et organismes intermédiaires afin de faire le point sur l'avancement et le suivi du programme FEDER/FTJ et partager des informations utiles.

2. Quelles devraient être les priorités stratégiques pour la politique de cohésion au-delà de 2027 ?

Les thématiques principales ressortant des réponses apportées concernent tout d'abord l'**emploi** et la **formation professionnelle** (création d'emplois, entrepreneuriat, anticipation des emplois de demain, maintien de l'emploi existant, insertion socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi (acquisition de soft skills, de formations qualifiantes) intégration et valorisation et validation des compétences dans toutes les politiques, renforcement de la coordination et des partenariats entre les acteurs de l'éducation et du marché du travail sur le plan des compétences ; transition facilitée entre l'éducation, la formation et l'emploi, encadrement du décrochage des plus jeunes et action pour les enfants, coopération entre acteurs de l'éducation, de l'enseignement obligatoire et du marché du travail ou encore autonomie dans le parcours professionnel. Plus largement, les **politiques sociales** liées à la diversité et l'inclusion pour tous, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'insertion socio-professionnelle ciblée (NEETS, déclinée au niveau local), la protection sociale, une fiscalité plus redistributive de richesses produites, des services publics forts et accessibles à tous, un accompagnement social des travailleurs victimes de restructuration ou encore une économie sociale sont des sujets ressortant de l'enquête.

Le thème du **développement durable** dans ses différents volets (économique, social et environnemental) revient également chez les répondants avec les notions d'économie circulaire, transition juste ou encore d'écologie. La **crise du logement et l'investissement dans les infrastructures sociales de proximité** sont également mentionnés parmi les répondants.

Les défis spécifiques auxquels font face les territoires ruraux tels que l'accès aux services (mobilité, réseau partenarial moins riche, etc.) sont aussi mentionnés.

La **transition industrielle** (autonomie stratégique, compétitivité des entreprises) et le soutien des entreprises face aux **défis industriels et sociétaux** (réindustrialisation dans les secteurs stratégiques, transition bas-carbone et numérique, santé et énergie en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente) reviennent également comme priorités post-2027 avec l'importance de favoriser l'**émergence d'écosystèmes de développement** fondés sur les atouts des territoires, la mise à disposition pour les entreprises de moyens de financement comportant un effet de levier optimal, l'accompagnement d'entreprises ou encore le soutien à l'entrepreneuriat au sein de publics moins impliqués.

On notera enfin le souhait d'un renforcement de l'**approche partenariale** et des **financements croisés** (FEDER, FSE+) ainsi que celui de tirer les enseignements des périodes de **programmations précédentes**. La notion de **flexibilité** dans le cadre de la politique de cohésion permettant de prendre en compte les évolutions et spécificités de toutes les régions

européennes est également mentionnée tout en précisant que cette politique doit rester le principal outil d'investissement et de développement régional à long terme.

3. Quels défis liés aux transitions digitale, verte et démographique identifiez-vous dans vos missions et vos activités ?

Le défi principal réside dans **l'enseignement**, la **formation continue** et le développement des **compétences** nécessaires pour assurer une transition juste. Il est important de veiller au développement de **parcours de formation flexibles et personnalisés** (ex : cours en ligne et en présentiel) qui intègrent le développement de **compétences numériques** « de base » et avancées (ex : cybersécurité, intelligence artificielle, analyse de données), mais également l'étude de **pratiques écologiques**. En effet, il est nécessaire de mieux comprendre **les interactions entre les différentes transitions** et de veiller à **accompagner les transitions de mesures sociales fortes**. Finalement, il est également important de développer des **normes et un cadre européen communs** (ex : pour l'intelligence artificielle, concernant le droit d'accès à internet).

Il faut aussi répondre aux défis posés à l'emploi qui doit être de qualité et garantir le bien-être des travailleurs : intensification de la collecte et de l'analyse d'informations sur le marché du travail pour harmoniser les définitions, élaborer une norme européenne de mesure des pénuries et établir un cadre commun aux compétences, mettre l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie, l'orientation professionnelle, la coopération entre les SPE et les employeurs est aussi important afin de faire face à l'émergence de parcours professionnels de moins en moins linéaires où s'alternent des périodes d'emploi, de chômage et de formation, ce qui engendre un besoin croissant d'accompagnement de carrière adapté.

De manière plus détaillée, en ce qui concerne la **transition verte**, les participants à l'enquête pointent comme défis les questions en lien avec la biodiversité (ex. : artificialisation des sols, pollutions diverses, plantations urbaines, pollinisateurs), les émissions de gaz à effets de serre (ex. : décarboner les transports, développer la mobilité interrégionale, l'efficacité énergétique, verdir les process industriels), l'économie circulaire (ex. : co-investissement des entreprises, écologie industrielle), le développement de compétences STEM et l'accès à un logement abordable et éco-énergétique.

D'un point de vue opérationnel, il est également souligné que les différentes régions européennes n'ont pas le même niveau de préparation et qu'il est donc **nécessaire d'accorder une plus grande flexibilité aux autorités** afin de prendre en compte les réalités du terrain, par exemple dans le fléchage des fonds (ex : concentration thématique).

Au niveau de la **transition digitale**, les développements en lien avec l'intelligence artificielle couplée à la robotique ainsi que la transition digitale des entreprises et des pouvoirs publics sont identifiés comme des défis importants. De manière plus spécifique, les enjeux en lien avec la cybersécurité des entreprises, le développement de l'e-Health, d'outils numériques de planification et de gestion, et les questions liées au marketing et la vente en ligne sont également au cœur des préoccupations des participants au sondage tout comme l'accès aux services en ligne des personnes les plus vulnérables, le développement de leurs compétences numériques ainsi que la protection des données. Il faudrait considérer l'accès à internet comme un droit fondamental du citoyen via une directive européenne obligeant les états membres à offrir la gratuité.

Finalement, en ce qui concerne la **transition démographique**, il s'agit de garantir la mixité de fonction et de population, de répondre aux défis posés à l'emploi et d'éviter la fuite des talents. In fine, l'évolution démographique augmente les besoins de la population, ces derniers devant être mesurés de manière précise afin de répondre au mieux aux attentes de la population. Les répondants soulignent qu'il faut également prendre en compte le vieillissement de la population et l'augmentation de la demande de service en lien avec celle-ci, l'intégration des migrants et des réfugiés qui peuvent avoir des besoins spécifiques tout comme la pauvreté des enfants et des jeunes en leur offrant un soutien accru.

4. Comment la politique de cohésion pourrait-elle à l'avenir contribuer à répondre à ces défis au-delà de 2027 ? Quel(le)s actions ou instruments sont nécessaires ?

D'une manière générale, il est important de **trouver le juste équilibre entre réactivité** (ex. : la politique de cohésion doit pouvoir s'adapter et évoluer) et **stabilité** dans les priorités d'investissements. La politique de cohésion doit permettre, grâce à sa vision à long terme, de renforcer la résilience des régions européennes. Pour ce faire, il est souhaitable de **développer une vision partagée** des défis au niveau européen afin d'en dégager des mesures opérationnelles mesurables. Il est également important de **renforcer les synergies entre les différents programmes européens** (ex : FEDER, FSE+, ERASMUS, PAC/FEADER...), de renforcer les **collaborations et les initiatives partenariales** - notamment dans le cadre de dynamiques territoriales prospectives (ex : mesure 15 FEDER et structuration des entités infrarégionales) - et développer une « **stratégie des voisins** » (ex. : programmes de coopération territoriale).

Plus particulièrement, et afin de répondre aux défis des transitions, **quatre axes de travail** sont identifiés pour le futur :

- **Favoriser les actions axées sur la formation** (continue) des demandeurs d'emploi, des travailleurs et sur la formation en milieu de travail. Il est nécessaire de lutter contre **l'inadéquation des compétences** pour répondre efficacement à ces défis et permettre **l'émergence de mesures innovantes** pouvant atteindre différents publics, et notamment ceux éloignés de l'emploi tout comme le renforcement des capacités. Certains secteurs, par exemple ceux liés à la digitalisation des métiers et à la mise en oeuvre de l'intelligence artificielle demandent une attention particulière. Il est proposé de mettre en place un soutien, dédouané de toute requalification en aide d'état, à la formation continue des travailleurs dans ces secteurs.
- **Collecter des données** permettant de favoriser le **développement de (i) cadastre des aides octroyées aux entreprises et (ii) outils de suivi et d'évaluation** des politiques (ex : baromètre de la qualité de l'emploi). En particulier, il est nécessaire d'établir un suivi qualitatif permettant de mesurer la valeur ajoutée des mesures sur le plan social, économique et environnemental afin de garantir la création d'emplois de qualité.
- **Allouer des ressources financières adéquates** pour soutenir les initiatives visant à promouvoir les transitions, renforcer l'inclusion sociale, promouvoir l'emploi, la construction et la rénovation d'infrastructures sociales de proximité et **favoriser les instruments financiers**, tant dans le FEDER, le FSE+ et le FEADER.
- Finalement, il est également opportun de **simplifier la charge administrative** et en particulier celle liée au reporting (cf. Question 12 pour plus de détails).

5. Quelles recommandations concrètes pourrait-on faire pour l'avenir de la politique de cohésion dans le domaine de la transition industrielle ?

Le rôle des programmes européens doit être d'accompagner **le changement**. D'une manière générale, les répondants au sondage font la distinction entre ce qu'il est nécessaire de faire au **niveau extra-européen** et ce qu'il faut réaliser au **niveau intra-européen**.

Au niveau extra-européen, les répondants soulignent la nécessité **d'inscrire la transition industrielle européenne au sein de l'écosystème mondial** afin de mener des actions équilibrées : la transition européenne doit permettre aux entreprises européennes de rester compétitives, sans pour autant adopter une approche « protectionniste ». Sur le long terme, adopter des normes plus contraignantes – même si cela peut temporairement handicaper l'économie – permettrait de **favoriser les avancées technologiques** et donc dégager un avantage concurrentiel important. Il s'agit également de **veiller à l'autonomie stratégique de l'UE** en réinternalisant au sein de l'UE certaines industries et productions sensibles actuellement confiées à des pays tiers, tout en innovant en trouvant des **matières premières alternatives**.

Au niveau intra-européen, il est nécessaire **d'éviter la concurrence entre les pays européens** (ex. : dumping social) par des politiques homogènes et appliquées de la même façon dans tous les Etats membres. Il est également important de **renforcer la cohérence entre les normes de référence** qui concernent les interventions implémentées dans le cadre des programmes à gestion directe et celles mises en œuvre dans le cadre des fonds en gestion partagée, ce qui permettrait la **mise en place d'interventions mixtes** (subvention en plus de prêt et garantie...). Au-delà de la cohérence des normes, il est important de **renforcer les synergies** entre financements européens (ex. : accès des projets soutenus par le FEDER au financement des programmes d'initiative communautaire).

Au sein de ce cadre homogène et cohérent, une prise en compte **du contexte institutionnel et des spécificités régionales** est nécessaire pour amplifier l'impact des politiques mises en place. Il est en effet important de **cibler les interventions** en ayant recours à des dispositifs financiers qui présentent le plus grand effet de levier (ex : prêts) et en apportant un suivi et un **accompagnement des entreprises** (ex : réalisation de diagnostics portant sur l'impact carbone, la gestion rationnelle des ressources et la compétitivité). Il est également nécessaire de veiller à ce que l'**unité géographique** des programmes européens corresponde aux réalités des territoires. A cet égard, l'unité géographique "arrondissement" - utilisée dans le cadre du FTJ - semble trop restreinte pour la Wallonie, qui devrait pouvoir agir à l'échelle NUTS 1.

Finalement, afin de garantir une transition industrielle optimale, les participants à l'enquête recommandent de mettre l'accent sur les **métiers de demain** et de sensibiliser les jeunes filles aux métiers scientifiques, de développer les STEM, de favoriser une **approche prospective** et de reconversion, d'identifier les process dans lesquels les améliorations sont possibles, de financer la recherche et de permettre l'application des découvertes en matériaux et procédures. Pour ce faire, il est essentiel de **stimuler la collaboration et l'échange** entre les entreprises, les acteurs territoriaux et les autres forces vives (ex : les chercheurs, les acteurs de l'éducation) afin de favoriser le **déploiement d'écosystèmes économiques novateurs**.

6. De quelle manière la politique de cohésion peut-elle contribuer davantage à l'inclusion sociale et l'intégration professionnelle des citoyens européens en difficulté ?

La politique de cohésion doit permettre d'assurer une **transition sociale juste** et est considérée comme un outil puissant pour **faire face à la montée du mécontentement citoyen**. De manière plus précise, les participants à l'enquête ont identifié **six types d'action** pouvant contribuer à l'inclusion sociale et à l'intégration professionnelle des citoyens en difficulté.

- **Miser sur un enseignement et des formations adaptés** : les répondants soulignent l'importance d'adopter une **approche à la fois ciblée, adaptée aux différents publics et systémique**. En particulier, il est nécessaire de continuer à cibler les **métiers en pénuries et les métiers du futur** et de favoriser des **formations qualifiantes**. **Co-construire les formations avec l'ensemble des parties prenantes et développer une méthodologie adaptée** qui tient compte des problématiques liées à la précarité, à la mobilité, à la fracture numérique, à la barrière de la langue, aux publics porteurs de handicaps ou connaissant des problématiques psycho-médicosociales. La **mutualisation des différentes expertises professionnelles** sur ces problématiques complexes doit être encouragée, pour offrir des parcours plus porteurs et non linéaires, tout comme la mise en place de mesures de soutien spécifiques pour les groupes marginalisés.
- **Renforcer les contacts avec le monde de l'entreprise** : la politique de cohésion peut également permettre **de renforcer le lien entre les programmes de formation et le monde de l'entreprise**, afin de mieux articuler les besoins des entreprises avec les compétences et aspirations des demandeurs d'emploi. Il est également proposé de mettre en place des actions de **détection du potentiel entrepreneurial** et d'accompagnement à la réalisation de projets d'entreprise.
- **Créer des emplois inclusifs** : encourager la création d'emplois adaptés aux personnes en difficulté.
- **Mettre en place des actions d'orientation** – et augmenter leur accessibilité – pour (re)valoriser les différentes formes d'apprentissage et assurer l'attractivité des métiers. Certains répondants soulignent également le besoin de **miser sur la jeunesse** en favorisant les **synergies entre programmes européens** (ex : ERASMUS, FSE+, INTERREG...) afin d'associer formation, accompagnement social et expérience (professionnelle) transrégional à l'étranger.
- **Investir dans le logement (social)**, facteur d'intégration, au-delà de sa mise en conformité environnementale.

7. Quelles pratiques actuelles d'innovation sociale vous semblent les plus opportunes pour favoriser l'inclusion des citoyens ?

On notera que peu de répondants font état d'une expérience d'action d'innovation sociale menée avec les fonds européens, celle-ci étant nouvelle pour la programmation 2021-2027. Sur base des premières expériences, **les pratiques d'innovation sociale** qui répondent aux enjeux sociétaux (ex : fracture sociotechnique, obsolescence, sécurisation des parcours, ...) reposent sur **(i) une stratégie d'écosystèmes ancrée sur des territoires de vie (ii) créant les conditions d'un agir coopératif effectif entre acteurs d'horizons différents et complémentaires**. Par ailleurs, **(iii) l'utilisation des « tiers-lieux »** semble également être une initiative porteuse, mais son impact demande à être objectivé en fonction du public touché et de la mixité sociale générée. A cet égard, certains répondants soulignent que le succès d'initiatives en économie sociale et circulaire est **souvent lié à leur implantation et/ou à leurs vitrines**, d'autres soulignent l'importance de se rapprocher des publics (ex. : maillage local) afin de réduire la distanciation institutionnelle.

Des pratiques novatrices, centrées sur les besoins des individus, sont aussi développées pour favoriser l'inclusion des citoyens comme le développement de guichets uniques qui permettent d'accéder à une gamme de services sociaux en un seul endroit ; des partenariats entre les différents secteurs public, privé et associatif afin de créer des emplois inclusifs, offrir des formations adaptées et développer des projets communautaires ; la mise en œuvre d'initiatives sociales et solidaires telles que des jardins partagés, de ateliers de réparation, des magasins sociaux ; le développement de logements inclusifs et des actions en faveur de l'inclusion numérique.

Les répondants ont également identifié **une série d'autres initiatives** permettant de favoriser l'inclusion des citoyens, notamment en lien avec l'**accompagnement des créateurs d'entreprise** dans la maîtrise des enjeux **ESG** (environnementaux, sociaux et de gouvernance), le domaine de la **santé** (maîtrise des innovations e-Health), **du numérique** (ex : plan pour l'inclusion et l'autonomie numérique des stagiaires, intelligence artificielle), de la **lutte contre les discriminations** (ex : plan diversité, plans de prévention en entreprise, tests de situation, mystery call³) et la **précarité** (ex : indemnité horaire de 2 euros/h, système de prêt de PC etc.), de **l'enseignement et la formation** (ex : décrochage scolaire, revalorisation des filières d'enseignement technique et professionnel, Plan Handistreaming, accompagnement social des stagiaires) et finalement, des **stratégies de (re)mise à l'emploi et d'accompagnement** (ex : territoires zéro chômeur, coaching intensif des demandeurs, s'appuyer sur les syndicats et leurs réseaux comme partenaire d'insertion socio-professionnelle).

8. Pour soutenir le progrès social, quel(le)s domaines/thématiques doivent être couvert(e)s par la politique de cohésion avec le FSE+ ? Quels types de dépenses (en ce compris les investissements) devraient être éligibles pour rencontrer ces objectifs ?

Pour soutenir le progrès social, plusieurs objectifs sont identifiés : **(i) mettre à l'emploi** et développer les **compétences**, **(ii) accompagner, orienter et sensibiliser** et finalement **(iii) favoriser l'économie sociale**. En effet, les répondants soulignent qu'il est nécessaire de lier de manière plus étroite emploi et économie, afin de créer des emplois de qualité. Le développement des compétences, l'accompagnement et la mise à l'emploi des populations inactives et très éloignées de l'emploi ainsi que les actions soutenant le développement d'une activité sont considérés comme des vecteurs puissants permettant d'améliorer la condition de vie de l'ensemble de la société. A cet égard, l'**indice de la situation sociale de la Wallonie (ISSS)** développé par l'IWEPS permet d'attirer l'attention sur le fait que, jusqu'à présent, l'amélioration de la situation sociale de la Wallonie s'est faite aux dépens des groupes sociaux les plus fragilisés, et notamment des jeunes (18-24 ans) qui sont de plus en plus nombreux à bénéficier de l'aide du CPAS.

Il est également important de **sensibiliser les jeunes aux enjeux économiques et aux opportunités liés aux défis sociétaux**, en favorisant l'émergence d'un esprit d'entreprise dans des domaines porteurs (ex : STEM, Economie verte, Innovation et créativité).

Les réponses au sondage permettent également d'identifier de manière plus précise certaines **thématiques** à traiter, le **public cible** des actions ainsi que les **dépenses qui devraient être**

³ Un **appel mystère** ou "mystery call" est un **appel** réalisé auprès d'un accueil téléphonique afin de mesurer leur efficacité. Souvent réalisé par un **enquêteur** (client mystère), c'est un outil qui permet de tester et de mesurer la qualité des services d'un support client téléphonique.

éligibles. En particulier, au-delà des **thématiques** de la mise à l'emploi et de la formation/enseignement, les répondants ont également souligné l'importance de travailler sur les domaines de la mobilité, du logement, de la revitalisation urbaine (ex. : modernisation des quartiers défavorisés) ainsi que de veiller au renforcement de la protection sociale.

Les différentes actions porteraient sur un **public varié** : les citoyens les plus éloignés du marché du travail (ex. : longue période de chômage, femmes entrantes, jeunes infra-qualifiés, NEETS...) ou en parcours de réintégration (ex. : porteurs de handicap et/ou avec des problèmes psycho-médicosociaux), les familles monoparentales (ex. : logement, création de crèches), les opérateurs économiques organisés en ASBL (ex. : soutien en termes d'infrastructures et d'équipements), les services sociaux et de santé ainsi que les services publics.

Finalement, en ce qui concerne les **dépenses éligibles**, prévoir des financements croisés FSE+-FEDER est une piste à renforcer pour le futur, notamment en termes de financement d'infrastructures (bâtiments pour les formations, équipements de pointe, crèches, etc.). Par ailleurs, compte tenu des moyens disponibles dans le cadre du FSE+, les répondants ont identifié une série de dépenses qui devraient être éligibles et notamment : les frais de personnel des personnes encadrantes (ex. : pour orienter, accompagner et former) ; les investissements en équipements pédagogiques de pointe ; les frais liés aux périodes de stage en entreprises, les frais de sous-traitance et de consultance.

9. Selon vous, comment soutenir les régions dans leur contribution à la mise en œuvre des priorités européennes tout en veillant à répondre aux besoins et défis propres à chacune d'entre elles ?

Plusieurs répondants précisent d'emblée que le **soutien financier** (notamment en s'assurant une capacité administrative suffisante pour assurer un suivi et un accompagnement optimal des différents projets) et **l'aide au développement de projets**, notamment, la « montée en compétences » restent utiles au développement régional tout en maintenant une **durabilité des subsides** comme condition pour envisager des projets à long terme.

Ils sont également plusieurs à mentionner que le soutien aux régions dans leur contribution à la mise en œuvre des priorités européennes passe tout d'abord par la **simplification administrative** et **l'allégement des contraintes et obligations** (permettant aux bénéficiaires de se concentrer sur la mise en œuvre des projets et l'absorption des fonds).

La prise en compte des **besoins et spécificités régionaux** (tout en maintenant des grandes lignes directrices transversales) accompagnée d'une certaine **latitude aux régions** (qui doivent rester les interlocuteurs uniques de la Commission) pour déterminer les priorités à soutenir et une approche intégrée (dans les écosystèmes régionaux) reviennent également chez plusieurs répondants. Le renforcement des partenariats locaux est également cité pour l'élaboration de projets intégrés qui répondent aux défis locaux. On notera également une volonté d'une intervention plus modérée **de la part de la Commission** dans les travaux des programmes.

L'échange de bonnes pratiques entre administrations sur certaines questions clés (ex : options de coûts simplifiés, application du régime d'aides d'Etat, etc.), un **démarrage de la programmation dans les temps**, et la **lutte contre le dumping social et la concurrence** entre régions sont également mentionnés.

L'association des partenaires sociaux dans l'analyse des besoins et défis des régions ainsi que **l'implication de davantage d'acteurs**, le plus en amont possible, dans la co-construction de la stratégie régionale (en particulier des Domaines d'Innovation Stratégique liés la stratégie de spécialisation intelligente « S3 ») sont également mentionnés.

Enfin, il est indiqué que les programmes de coopération territoriale doivent s'inscrire dans une véritable **stratégie des voisins** et soutenir des projets à visée transversale tendant vers un écosystème transfrontalier cohérent et équilibré. L'importance d'une couverture territoriale complète est soulignée.

10. Quelles recommandations pourriez-vous faire sur la manière dont la politique de cohésion pourrait contribuer, à son niveau, à reconnecter l'Europe à ses citoyens ?

Travailler sur la **visibilité** de tous les projets soutenus dans leur ensemble et sur la politique de cohésion en général, avec une approche axée sur le **concret**, la **proximité** et des **indicateurs clés** est rapporté par plusieurs répondants (qui précisent par ailleurs que les systèmes de consultation mis en place par l'Autorité de gestion et sa stratégie de communication leur semblent pertinents) afin de reconnecter l'Europe à ses citoyens.

La **participation du citoyen** aux projets financés, voire au processus décisionnel (par exemple en incluant un panel de citoyen au processus de sélection des projets ou au processus de suivi de ceux-ci) revient également comme réponse tout comme le développement des politiques sociales européennes. Enfin, le programme **Erasmus**, connu de tous, est cité en exemple pour permettre d'acquérir une expérience dans un autre pays européen.

11. Selon vous, comment améliorer la connaissance du grand public des projets co-financés par la politique de cohésion ?

Des **exemples et cas concrets**, ayant un **impact** sur le quotidien des citoyens (via par exemple un « guide de bons exemples » ou des messages simplifiés, sans montants par exemple) et la mise en place de **larges campagnes d'informations** (notamment dans le système d'enseignement ou via l'association d'acteurs de terrain) et de **communication** via différents canaux (davantage adaptés au grand public), pouvant impliquer les personnes aidées qui partageraient leur histoire, ressortent majoritairement comme moyens pertinents de faire connaître au grand public les projets co-financés. Le maintien et le renforcement des **budgets** liés à la communication sont également cités.

La fourniture de **supports de communication** (principalement vidéos) par les institutions européennes aux opérateurs afin qu'ils puissent être partagés ainsi que l'intensification des efforts de communication de ces derniers ou encore l'obligation d'organiser une journée type « **porte ouverte** » permettant une association plus directe du grand public sont mis en avant.

On notera par ailleurs, comme suggestion, l'implication des **syndicats** afin de faciliter la diffusion des mesures dans la société civile et par extension, l'ensemble de la société.

L'Autorité de gestion a mis en place une stratégie de communication vers le grand public qui semble pertinente aux yeux de certains répondants.

12. A votre niveau, quelles sont les 3 principales mesures de simplification qui devraient être mises en place afin de faciliter la mise en œuvre des projets cofinancés dans le cadre de la politique de cohésion ?

La majorité des répondants demande une **réduction** et une meilleure **lisibilité** des **procédures administratives**. Cette simplification concerne : le financement et son contrôle (par exemple, favoriser des financements forfaitaires, les coûts simplifiés), l'accès à des ressources d'accompagnement, le rapportage, les appels à projets (certains ne souhaitent pas ou plus recevoir de fonds européens), le suivi des projets, les règles de publicité du cofinancement, l'accélération des contrôles administratifs et financiers des projets, et une meilleure transition entre deux programmations.

La simplification concerne aussi les **aides d'Etat** et les autres **normes européennes** (DNSH, RGPD). Il est préconisé d'analyser les aides d'Etat plus en amont. Les répondants soulignent que la réglementation des aides d'Etat est de plus en plus complexe. Elle engendre un retard dans la mise en œuvre du projet, de l'insécurité juridique, des coûts élevés et des interprétations divergentes.

Cette simplification est encouragée aussi dans l'**audit** des projets européens. Un audit unique est mis en avant afin de limiter les divergences d'interprétation, la complexité des règles, et une limitation des contrôles là où c'est nécessaire.

Des **divergences** existent quant à la **catégorisation des zones d'intervention**. Cette catégorisation des régions engendre des problèmes pratiques et peu de lisibilité auprès des acteurs. Certains souhaitent la supprimer car elle empêche d'atteindre les effets bénéfiques pour toute une région. Une autre remarque porte sur la prise en compte des spécificités des régions lors de l'établissement des objectifs stratégiques. Ceux-ci devraient être définis de manière flexible, proportionnelle, en fonction du niveau d'avancement des régions et en concertation avec l'Autorité de gestion.

Enfin, une autre mesure mise en avant est l'**intégration des petits acteurs** tels que les syndicats, les ASBL, les indépendants, les TPE, etc. Le souhait est de donner une expérience à ces derniers, d'offrir la possibilité de financer des processus de co-construction des multi-acteurs et de participation citoyenne. Pour ce faire, les connaissances acquises au fil des programmations devraient être sauvegardées et accessibles à tous. De même, la diffusion des projets antérieurs devrait se trouver dans une seule base de données afin de faire profiter cette expertise de projets similaires à d'autres acteurs.

13. Comment renforcer les complémentarités et la cohérence entre les mesures prises au sein de la politique de cohésion et les autres politiques européennes ?

La plupart des répondants s'accordent sur le **renforcement des synergies** et des complémentarités avec les autres politiques et stratégies européennes **sans se chevaucher** et en tenant compte du principe « **do no harm to cohesion** ».

Etant donné que les défis actuels sont multi-facteurs et multi-acteurs, cela nécessite une **approche globale**, une mise en réseau, une meilleure lisibilité, un rassemblement des parties prenantes (les différents niveaux de gouvernement, la société civile par exemple). A contrario, **l'approche en silo** que ce soit par type de politique ou par organisation (Directions Générales de la CE, entités nationales, etc.) ne peut fonctionner pour répondre aux défis et pour trouver des solutions. Il faudrait passer au-dessus de cette approche. Il est encouragé aussi une certaine **rationalisation**, c'est-à-dire soutenir une thématique prépondérante par le programme dédié aux enjeux liés à cette dernière.

Il est demandé de tenir compte de **l'existence de stratégies nationales et régionales**. La politique de cohésion devrait être plus flexible pour prendre en compte ces dernières. Il est proposé, entre autres, d'avoir des **outils d'évaluation** destinés à mesurer **l'atteinte des objectifs** pour une plus grande cohésion économique, sociale et régionale à travers les différents programmes européens et les stratégies régionales. Aussi, un point abordé est celui du développement d'une série d'outils permettant le contrôle de la cohérence entre les fonds de l'UE **et le socle européen des droits sociaux**.

14. Selon vous, la politique de cohésion est-elle l'instrument ad hoc permettant de répondre, à court terme, aux crises ?

Même si sa **souplesse** et sa **flexibilité** ont été **soulignées** lors des crises récentes, la politique de cohésion reste une **politique structurelle** (et non ponctuelle) d'investissement sur le moyen et long terme. Elle doit garder son objectif premier à savoir **réduire les disparités économiques et sociales entre les différentes régions d'Europe**. Elle ne peut pas tout résoudre. Les projets s'inscrivant dans la durée, les budgets déjà engagés au début de la programmation et les procédures lourdes et complexes empêchent la politique de cohésion d'être réactive face aux crises.

La plupart des répondants s'accordent pour dire qu'il faudrait créer ou avoir des **instruments directement mobilisables**, qui sont plus adéquats et agiles pour faire face aux crises. Ces nouveaux instruments doivent permettre la gestion directe des fonds pour agir plus rapidement. Cela supposerait un cadre juridique clair. Une autre piste serait de mettre en place des actions de cohésion proactives et une approche structurelle pour limiter l'impact social, les inégalités, la probabilité, la fréquence et la sévérité des crises. Ces pistes devraient permettre la continuité des autres programmes européens.

15. Dans le contexte du Semestre européen, la Commission européenne rédige, de manière annuelle, des recommandations individuelles pour les Etats Membres concernant leurs politiques nationales en matière budgétaire et de réforme. Selon

vous, la politique de cohésion doit-elle également permettre de financer des réformes ?

La majorité des répondants est favorable au financement des réformes à travers la politique de cohésion. En effet, la politique de cohésion peut être une **réponse** à la mise en place des réformes pour favoriser le développement économique, le soutien à l'adaptation des structures existantes et la création des emplois. Dès lors, il serait utile d'**aligner l'utilisation des différents fonds**, en complémentarité avec le FRR (Facilité pour la reprise et la résilience) et d'**évaluer les progrès réalisés**. Plus précisément, la complémentarité entre le FRR et les fonds de la politique de cohésion doit favoriser le développement socio-économique et la création d'emplois grâce à une coordination claire sur les domaines d'investissement de ces fonds.

Des **réticences** se sont exprimées aussi : par exemple en s'assurant la taille des fonds (pas de diminution), et en ne se laissant pas perturber par le financement d'une réforme au détriment des moyens disponibles pour le FEDER.

Le Semestre européen devrait être **non contraignant** dans ses recommandations et dans ses analyses et en tenant compte du **principe de subsidiarité**. En effet, le Semestre européen devrait s'adresser à l'échelon régional (dans le cas de la Belgique) et prendre en considération les réalités institutionnelles et territoriales des Etats Membres.

Les recommandations du Semestre européen, par exemple en matière d'emploi et de formation, se retrouvent déjà dans les programmes FSE+ et le FEDER. Cependant, la lutte contre les emplois en pénurie a besoin d'une réforme et d'un financement portés **à un niveau plus global**. En gérant chacun (entité fédérée) de son côté, il est difficile de palier à cette problématique. C'est pourquoi en soutenant financièrement cette réforme globale, il y aurait une articulation entre les différents acteurs afin de faire face à ces pénuries.

16. Avez-vous d'autres suggestions à formuler pour le futur de la politique de cohésion post-2027 ?

Parmi les suggestions formulées par les répondants, la **simplification** dans la mise en œuvre des financements mais aussi pour la récolte des données auprès des participants (FSE+) revient majoritairement avec le recours à des opérateurs expérimentés dans la gestion des fonds afin d'éviter le saupoudrage.

Une autre proposition vise à prévoir des **rapports intermédiaires réguliers** avec des **indicateurs clairs et concrets** ainsi que **des évaluations** à court, moyen et long terme avec des questions précises ainsi qu'un lien entre les budgets et les mesures quantifiables.

La **suppression de l'échelon national** (et donc la notion d'accord de partenariat) et l'implication des **partenaires sociaux** dans la préparation des programmes ou encore l'inclusion sont également mentionnés.

La flexibilité des fonds est aussi citée pour répondre aux besoins locaux et aux situations d'urgence.

En termes de priorités, on retrouve l'**emploi** et les **compétences** mais également les mesures renforçant l'inclusion sociale, prévenant les pénuries dans les **secteurs clés** (qui protègent

temporairement l'emploi pendant les interruptions de travail forcées et imprévisibles, et qui soutiennent les transitions entre le travail et l'emploi et l'emploi des travailleurs vulnérables ou des demandeurs d'emploi) permettant une transition verte, démographique et numérique équitable.